

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le quinze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 28

N° 3/2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2018

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Camille AUTRUSSEAU, Nicole LE BLEVENEC, Régis BERBETT, Adjoint, Audrey GUITTONNEAU, Yves SALLARD, Bénédicte PICHENOT, Laurent LOUVET, Jacqueline GAUDIN, Grégory SIRAUDEAU, Julien LE COUTURIER, Béatrice KERBOUL, Gwénaëlle PENISSON, Philippe LEMAIRE, Bernadette BERTET, Marie-Claire GOBIN, Jacques EPERVRIER, Luc ELINEAU, Martine OIZILLON, Erwan GOUIFFES et Gwénaëlle THOMAS, Conseillers municipaux.

**EXCUSES** : Marie-Bernadette BOUREAU (pouvoir à Nicole CHOTARD), Yannic FLYNN (pouvoir à Jacques GARREAU), Chantal SUREAU (pouvoir à Régis BERBETT).

**ABSENT** : Roger BLANLOT

### 1) INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

- 1) Madame Monique ARPIN ayant démissionné du Conseil municipal par un courrier adressé au Maire le 12 février 2018, il convient de pourvoir à son remplacement.

Madame Bernadette BERTET, suivante sur la liste « Ensemble Bouaye Avance » a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal.

Madame Bernadette BERTET est donc déclarée installée comme conseillère municipale.

Le Conseil municipal en prend acte.

### 2) ÉLECTION AUX FONCTIONS D'ADJOINT

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Madame Kaldia MORIN a demandé à démissionner de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale par un courrier adressé à Madame la Préfète de la Loire-Atlantique en date du 14 février 2018.

Par un courrier en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 et en application des dispositions de l'article L.2122-15 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Préfète a accepté la démission de Madame MORIN.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal :

- de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe ou d'un nouvel adjoint en remplacement de Madame MORIN ;
- de décider que la personne élue au poste d'adjoint occupera le même rang dans l'ordre du tableau que celui occupé précédemment par Madame MORIN, à savoir le rang de 5<sup>ème</sup> adjoint.

L'élection se fera au scrutin de liste uninominal, et à la majorité absolue. L'ensemble des élus au Conseil municipal peuvent se porter candidats.

Mme Audrey GUITTONNEAU est candidate :

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote.

Est élue, par 21 voix pour et 6 abstentions (Marie-Claire Gobin, Jacques Epervrier, Luc Elineau, Martine Oizillon, Erwan Gouiffes, Gwénaëlle Thomas) :

- Mme Audrey GUITTONNEAU, adjointe au développement économique.

### 3) COMMISSIONS MUNICIPALES - COMPOSITION

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

La démission de Madame Kaldia MORIN et le remplacement de Madame Monique ARPIN par Madame Bernadette BERTET entraînent une modification de la composition des commissions municipales.

Un tableau de synthèse, annexé à la présente, propose la nouvelle composition des commissions municipales.

Il est proposé au Conseil municipal,

- d'arrêter la composition des commissions municipales conformément au tableau présenté en annexe.

Le Conseil municipal, après délibération, par 21 voix pour et 6 abstentions (Marie-Claire Gobin, Jacques Epervrier, Luc Elineau, Martine Oizillon, Erwan Gouiffes, Gwénaëlle Thomas) :

- arrête la composition des commissions municipales conformément au tableau présenté en séance.

# Tableau des commissions municipales

Affaires générales	Aménagement du territoire et développement économique	Jeunesse, aînés et solidarités	Sport et culture
Jacques GARREAU	Jacques GARREAU	Jacques GARREAU	Jacques GARREAU
Jacques CHATEAU	Freddy HERVOCHON	Nicole CHOTARD	Camille AUTRUSSEAU
Nicole CHOTARD	Audrey GUITTONNEAU	Marie-Bernadette BOUREAU	Régis BERBETT
Freddy HERVOCHON	Grégory SIRAUDEAU	Bénédicte PICHENOT	Philippe LEMAIRE
Marie-Bernadette BOUREAU	Yves SALLARD	Laurent LOUVET	Gwénaëlle PENISSON
Camille AUTRUSSEAU	Julien LE COUTURIER	Jacqueline GAUDIN	Nicole LE BLEVENEC
Nicole LE BLEVENEC	Bernadette BERTET	Chantal SUREAU	Bénédicte PICHENOT
Régis BERBETT	Jacques CHATEAU	Yannic FLYNN	Béatrice KERBOUL
Audrey GUITTONNEAU	Laurent LOUVET	Luc ELINEAU	Martine OIZILLON
Chantal SUREAU	Philippe LEMAIRE	Gwénaëlle THOMAS	Erwan GOUIFFES
Luc ELINEAU	Yannic FLYNN		
Jacques EPERVRIER	Jacques EPERVRIER		
Marie-Claire GOBIN	Roger BLANLOT		

## 4) COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Madame Kaldia MORIN ayant démissionné de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale, il convient de prendre acte de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) En effet, Madame MORIN siégeait au sein de cette commission en qualité de membre titulaire.

Suivant les dispositions de l'article 22 III du CMP, un membre titulaire de la C.A.O. définitivement empêché est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste dans l'ordre de la liste. Ainsi, il est procédé à la titularisation du premier suppléant inscrit sur la même liste que le titulaire. Il est à noter que la titularisation d'un membre suppléant de la C.A.O., après la démission du membre titulaire n'entraîne en aucun cas l'élection d'un nouveau membre suppléant (pas de renouvellement partiel de la C.A.O.).

En l'espèce, le suppléant appelé à remplacer Madame Kaldia MORIN en qualité de membre titulaire de la C.A.O. est Mme Nicole CHOTARD.

Ce remplacement d'un membre de la C.A.O. nécessite de mettre à jour la composition de cette commission lors du Conseil municipal.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres telle qu'elle résulte du remplacement de Mme Kaldia MORIN par Mme Nicole CHOTARD en qualité de membre titulaire :

Membres titulaires	- J. CHÂTEAU - F. HERVOCHON - N. CHOTARD - MB. BOUREAU - J. EPERVRIER
Membres suppléants	- A. GUITTONNEAU - C. SUREAU - M-C. GOBIN

- Le Conseil municipal, prend acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres telle qu'elle résulte du remplacement de Mme Kaldia MORIN par Mme Nicole CHOTARD en qualité de membre titulaire, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Membres titulaires	- J. CHÂTEAU - F. HERVOCHON - N. CHOTARD - MB. BOUREAU - J. EPERVRIER
Membres suppléants	- A. GUITTONNEAU - C. SUREAU - M-C. GOBIN

#### 5) COMITE TECHNIQUE – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Suite à la démission de Madame Kaldia MORIN, il y a lieu de désigner un nouveau membre titulaire au sein du collège des élus au Comité Technique.

Il sera proposé au Conseil municipal de procéder à cette désignation :

- M. Yves SALLARD est candidat.
- M. Jacques EPERVRIER est candidat .

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote.

Ont obtenu :

- M. Yves SALLARD : 21 voix
- M. Jacques EPERVRIER : 6 voix

Est désigné :

- M. Yves SALLARD, membre titulaire au sein du collège des élus du CT.

## **6) COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Suite à la démission de Madame Kaldia MORIN, il y a lieu de désigner un nouveau membre titulaire au sein du collège des élus au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à cette désignation.

- M. Yves SALLARD est candidat.
- M. Jacques EPERVRIER est candidat.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote.

Ont obtenu :

- M. Yves SALLARD : 21 voix
- M. Jacques EPERVRIER : 6 voix

Est désigné :

- M. Yves SALLARD, membre titulaire au sein du collège des élus au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

## **7) COMITE DE JUMELAGE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Suite aux démissions de Mme Kaldia MORIN et de Mme Monique ARPIN, il y a lieu de désigner deux nouveaux représentants de la commune au Comité de jumelage de Bouaye.

Mme Nicole CHOTARD et Mme Bernadette BERTET sont candidates.

M. le Maire propose au groupe d'opposition de désigner un représentant au sein de leur groupe.

Mme Martine OIZILLON se porte candidate. De ce fait, Madame Nicole CHOTARD se retire.

Sont alors candidates :

- Mme Bernadette BERTET
- Mme Martine OIZILLON

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote.

- Sont désignées à l'unanimité, Mesdames Bernadette BERTET et Martine OIZILLON, représentantes du Conseil municipal au Comité de Jumelage.

## 8) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Château

Exposé :

Avant de procéder à l'examen du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, l'Assemblée délibérante doit étudier le Compte de Gestion de cette même année.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du Budget Principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission affaires générales du 7 mars 2018 ;

- de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 9) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Château

Exposé :

Chaque année avant le 30 juin, le Compte Administratif de l'année écoulée doit être présenté au Conseil municipal pour approbation. Le Compte Administratif de 2017 (Budget Principal) dressé par Monsieur le Maire, se résume comme suit :

## BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Recettes	3 025 172,27	1 450 131,41	446 200,00
Dépenses	3 025 172,27	1 887 082,54	610 572,38
Résultat antérieur reporté		1 062 388,71	
Besoin / capacité de financement		<b>625 437,58</b>	--164 372,38
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes	6 364 000,00	6 607 267,09	
Dépenses	6 364 000,00	6 119 377,31	
Résultat antérieur reporté		200 000,00	
Excédent		<b>687 889,78</b>	
<b>Résultat</b>			
		1 313 327,36	-164 372,38

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission affaires générales du 7 mars 2018 ;

Le Maire s'étant retiré de la salle au moment de l'examen du Compte administratif ;

- de donner acte à Monsieur Jacques Garreau, Maire, de la présentation faite du Compte administratif 2017 ;
- de constater pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après délibération, par 19 voix pour et 6 contre (Marie-Claire Gobin, Jacques Epervrier, Luc Elineau, Martine Oizillon, Erwan Gouiffes, Gwénaëlle Thomas) :

- donne acte à Monsieur Jacques Garreau, Maire, de la présentation faite du Compte administratif 2017 ;
- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote et d'arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **10) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Monsieur Château

Exposé :

L'exécution du budget de l'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de **687 889,78 €**.

La capacité de financement de la section d'investissement est d'un montant de 625 437,58 €.

Le solde des restes à réaliser est un besoin de financement de – 164 372,38 €.

Le montant affecté en réserve (compte 1068) doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser et dans la limite de l'excédent de la section de fonctionnement.

Il y a lieu de procéder à l'affectation de ce résultat.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission affaires générales du 7 mars 2018 ;

Vu le compte administratif 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal de la commune comme suit :

RESULTATS 2017	
A- Résultat de l'exercice	487 889,78 €
B- Résultat antérieur reporté	200 000,00 €
Résultat de <u>fonctionnement</u> à affecter	687 889,78 €
C- Solde d'exécution de la section d'investissement 2017 - capacité de financement	625 437,58 €
D- Solde des restes à réaliser d'investissement 2017 – Besoin de financement	-164 372,38 €
E = C + D (capacité de financement de la section d' <u>investissement</u> )	460 965,17 €
AFFECTATION	
1) Excédent de fonctionnement capitalisé	487 889,78 €
2) Report en section de fonctionnement	200 000,00 €

Le Conseil municipal, après délibération, par 21 voix pour et 6 abstentions (Marie-Claire Gobin, Jacques Epervrier, Luc Elineau, Martine Oizillon, Erwan Gouiffes, Gwénaëlle Thomas) :

- affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal de la commune comme suit :

RESULTATS 2017	
E- Résultat de l'exercice	487 889,78 €
F- Résultat antérieur reporté	200 000,00 €
Résultat de <u>fonctionnement</u> à affecter	687 889,78 €
G- Solde d'exécution de la section d'investissement 2017 - capacité de financement	625 437,58 €
H- Solde des restes à réaliser d'investissement 2017 – Besoin de financement	-164 372,38 €
E = C + D (capacité de financement de la section d' <u>investissement</u> )	460 965,17 €
AFFECTATION	



1) Excédent de fonctionnement capitalisé	487 889,78 €
2) Report en section de fonctionnement	200 000,00 €

## 11) VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – 2018

Rapporteur : Monsieur Château

Exposé :

Le Budget Primitif de l'année 2018 de la Commune comprend, entre autres recettes, le produit des contributions directes.

Conformément aux orientations de mandat réaffirmées lors du débat d'orientation budgétaire 2018, il est proposé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de l'année 2009.

Il est proposé au Conseil municipal.

Vu l'avis de la Commission affaires générales du 7 mars 2018 ;

- de fixer comme suit les taux d'imposition des 3 taxes directes locales de l'année 2018 :

. taxe d'habitation	20,96%
. taxe foncier bâti	23,26%
. taxe foncier non bâti	60,41%

Ce qui générera un produit estimé à 3 200 000 € de contributions directes.

Le Conseil municipal, après délibération, par 21 voix pour et 6 abstentions (Marie-Claire Gobin, Jacques Epervrier, Luc Elineau, Martine Oizillon, Erwan Gouiffes, Gwénaëlle Thomas)

- fixe comme suit les taux d'imposition des 3 taxes directes locales de l'année 2018 :

. taxe d'habitation	20,96%
. taxe foncier bâti	23,26%
. taxe foncier non bâti	60,41%

## 12) BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Monsieur Château

Exposé :

Comme chaque année, le Conseil municipal doit examiner et délibérer sur le projet de budget. Pour mémoire, le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du 25 janvier 2018.

Le projet de Budget Primitif 2018 du Budget Principal se présente comme suit :

## Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	Recettes
011 - charges à caractère général	1 577 903,30 €	
012 - frais de personnel et charges assimilées	3 534 150,00 €	
014 - atténuation de produits	124 518,30 €	
65 - autres charges de gestion courante	545 146,31 €	
66 - charges financières	102 000,00 €	
67 - charges exceptionnelles	20 000,00 €	
022 - dépenses imprévues	150 000,00 €	
013 - atténuation de charges		50 000,00 €
70 - ventes produits fabriqués, prestations de services		741 898,00 €
73 - impôts et taxes		4 256 656,00 €
74 - dotations, subventions et participations		1 206 476,00 €
75 - autres produits de gestion courante		74 000,00 €
76 - produits financiers		
77 - produits exceptionnels		379 535,66 €
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>6 053 717,91 €</b>	<b>6 708 565,66 €</b>
002 - résultat antérieur reporté		200 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement	604 847,75 €	
042 - opé. d'ordre de transferts entre sections	250 000,00 €	
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>854 847,75 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 908 565,66 €</b>	<b>6 908 565,66 €</b>

## Section d'investissement

Chapitre	Dépenses	Recettes
20 - immobilisations incorporelles	42 116,00 €	
21 - immobilisations corporelles	1 254 699,62 €	
23 - immobilisations en cours	1 579 695,98 €	
020 - dépenses imprévues		
16 - emprunts et dettes assimilées	190 000,00 €	250 000,00 €
10 - dotations, fonds divers et réserves		762 889,78 €
13 - subventions d'investissement		573 336,49 €
001 - résultat antérieur reporté		625 437,58 €
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>3 066 511,60 €</b>	<b>2 211 663,85 €</b>
021 - virement de la section de fonctionnement		604 847,75 €
040 - opé.d'ordre de transferts entre sections		250 000,00 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>854 847,75 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 066 511,60 €</b>	<b>3 066 511,60 €</b>

Il est proposé de voter ce budget par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission affaires générales du 7 mars 2018,

- d'approuver le projet de Budget Primitif 2018 du budget principal, par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses et recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Intervention de Mme Marie-Claire Gobin, du groupe « Pour vous pour Bouaye » :

*Malgré les efforts entrepris et avérés sur les charges à caractère général, on constate que la masse salariale continue de croître.*

*Le retour à la semaine de 4 jours aurait pu dégager des ressources si vous n'aviez pas fait le choix de titulariser les heures affectées à l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires. Et ce n'est pas faute de vous avoir mis en garde et invité à une gestion plus prudente dans la mise en œuvre de cette réforme décidée dans l'urgence par François Hollande !*

*Vous voilà désormais dans une situation où vous ne pouvez pas diminuer le volume horaire affecté aux agents et plus de missions à leur confier. Alors vous décidez de créer de nouveaux services aux familles : on pourrait s'en réjouir si nous n'étions pas confrontés à l'obligation de contraindre nos dépenses de fonctionnement. Pourrez-vous nous dire au vu du recensement de quels besoins vous avez choisi de développer ces nouveaux services ? Les familles ont-elles été consultées ? de quels services s'agit-il exactement ? Seront-ils payants pour les familles, alors que les TPE ne l'étaient pas ?*

*Résultat de cet accroissement de dépenses de fonctionnement : l'autofinancement est insuffisant eu égard au volume global du budget. IL ne permet de satisfaire que des investissements « mineurs ».*

*Par conséquent, quand il s'agit de financer des investissements plus conséquents, il n'y a d'autre solution que de recourir intégralement à l'emprunt (exemple : la rénovation du terrain de foot synthétique).*

*Nous ne partageons pas ce mode de gestion budgétaire. Par conséquent, nous n'approuverons pas le budget primitif 2018.*

Intervention de M. Jacques Epervrier, du groupe « Pour vous pour Bouaye » :

*Pour compléter l'intervention de Marie Claire, je voudrais revenir sur le budget de fonctionnement.*

*Cela fait plusieurs années que nous vous mettons en garde sur la baisse régulière de l'auto financement ce qui d'après nous pénalise la commune dans ses investissements.*

*Le budget 2018 me donne malheureusement raison :*

*Vous allez dire que le virement à la section d'investissement est en hausse en 2018 par rapport à 2019 : 604 000 euros par rapport à 413 000 euros.*

*C'est trompeur puisque les recettes 2018 ont été majorées de 329 000 euros, 329 000 euros liées à la vente de la vente des deux terrains de la Pépinière. Je vous laisse faire le calcul si on enlève les 329 000, la situation serait beaucoup moins reluisante.*

*Est-ce vraiment la solution pour équilibrer un budget que d'affaiblir le patrimoine ? j'espère que pour 2019 nous allons revenir vers un comportement plus sain.*

Le Conseil municipal, après délibération, par 21 voix pour et 6 voix contre (Marie-Claire Gobin, Jacques Epervrier, Luc Elineau, Martine Oizillon, Erwan Gouiffes, Gwénaëlle Thomas)

- approuve le projet de Budget Primitif 2018 du budget principal, par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses et recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### 13) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – CREATION DE PONTS RADIO ENTRE LES DIFFERENTS SITES MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur Château

Exposé :

La Ville de Bouaye poursuit ses efforts de rationalisation des coûts de fonctionnement dans un contexte de contribution des communes au redressement des finances publiques. Le poste des dépenses de télécommunications représente un gisement d'économies potentielles que la Ville souhaite exploiter en réduisant au minimum le nombre d'abonnements téléphoniques et internet et en renforçant la qualité de réception et d'émission des appels, et le confort de navigation des utilisateurs.

Ainsi, la collectivité pourra disposer d'un lien fibre performant et d'un abonnement de téléphonie fixe uniques, dont elle pourra faire disposer ses sites distants.

10 sites municipaux au minimum peuvent ainsi être connectés en lien internet et téléphonique par la mise en œuvre de ponts radios :

- Site de la Mairie regroupant l'Hôtel de Ville, l'accueil général, le Centre Administratif et Social ;
- Espace jeune le Cabanon
- ALSH/école de musique de Bellestre ;
- Ensemble sportif de Bellestre ;
- Gymnase des Ormeaux ;
- Ecole Victor Hugo ;
- Ecole Maryse Bastié ;
- Médiathèque.

Cette opération pourrait être éligible à une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (F.S.I.L.) au titre de la « grande priorité » : développement du numérique et de la téléphonie mobile.

Coût total prévisionnel (HT) : 47 581,50 € HT

La subvention totale sollicitée au titre du F.S.I.L. pour l'ensemble de ces travaux pourrait s'élever à 21 411,68 € soit 45 % du montant H.T. de l'opération.

Le plan de financement de l'opération serait donc le suivant :

<b>Financement</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Taux</b>
F.S.I.L.	21 411,68 €	45 %
D.E.T.R.	16 653,52 €	35 %
Autofinancement	9 516,30 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>47 581,50 €</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2334-32 et suivants et R.2334-19 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 7 mars 2018 ;

Considérant que le projet de création de ponts radio entre les sites municipaux répond aux objectifs fixés par l'appel à projet « fonds de soutien à l'investissement local » (FSIL) 2018 ;

- d'approuver l'opération susvisée ;
- d'autoriser le maire à solliciter le fonds de soutien à l'investissement local sur ce projet global ;
- d'approuver les modalités de financement de l'opération.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve l'opération susvisée ;
- autorise le maire à solliciter le fonds de soutien à l'investissement local sur ce projet global ;
- approuve les modalités de financement de l'opération.

#### 14) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2018

Rapporteur : Monsieur Château

Exposé :

Il convient de procéder à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2018.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 7 mars 2018 ;

- d'attribuer les subventions comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	VOTE SUBVENTIONS 2018
<b>CULTURE</b>	<b>74 779</b>
<i>subventions de fonctionnement</i>	
Amicale Laïque de Bouaye - danse de salon	80
Amicale Laïque de Bouaye - informatique	378
Amicale Laïque de Bouaye - langues	381
Amicale Laïque de Bouaye - peinture sur soie	36
Amicale Laïque de Bouaye - dessin	253
Mélodie en Retz	477
Société des Historiens du Pays de Retz	150
Bouaye en scène	240
Association Le Héron	138
En noires et en couleurs	28
Pêle mêle déco	118
<i>subventions dans le cadre de conventions</i>	
Ecole Boscéenne de Musique et de Danse	72 500
Ecole Boscéenne de Musique et de Danse – subvention exceptionnelle 2017 prévue par avenant	0
<b>SCOLAIRE / ENFANCE</b>	<b>5 338</b>
Ecole N-D Trinité élémentaire (sorties pédagog.)	372
Ecole N-D Trinité maternelle (sorties pédagog.)	184
Ecole Notre Dame de la Trinité (Classe découverte)	2 253
Collège Bellestre (échanges linguistiques)	} provision de 3 000€ 30€ par élève boscéen
OGEC ST HERMELAND (échanges linguistiques)	

OGEC ST HERMELAND (transp. pédagogiques)	512
Amicale Laïque de Bouaye (arbre de Noël)	1 217
Amicale Laïque de Bouaye (projet éducatif local - sport à l'école)	500
Amicale Laïque de Bouaye (projet éducatif local - "lire et faire lire")	300
<b>ACTIONS CITOYENNES ET DEMOCRATIE LOCALE</b>	<b>13 333</b>
UNC - AFN	275
Amicale du Personnel Communal de Bouaye	8 650
Amicale des anciens sapeurs pompiers de Bouaye <i>subventions dans le cadre de conventions</i>	108
Amicale des sapeurs pompiers ( <i>sous réserve du dépôt d'un dossier de demande</i> )	2 300
Comité de jumelage	2 000
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>3 410</b>
La Cicadelle	200
Sté de Chasse des Petits Propriétaires	200
Association sanitaire apicole LA <i>subventions dans le cadre de conventions</i>	100
Tous au jardin – jardins familiaux	2 610
Randonnée Boscéenne	300
<b>ACTION SOCIALE ET PREVENTION</b>	<b>7 762</b>
<i>Associations communales</i>	
Club des Amis Boscéens	170
<i>Associations hors commune</i>	
Association des paralysés de France	50
Bibliothèques sonores	50
Les chiens guides d'aveugles de l'ouest	50
Restaurants du Cœur	930
SOS dépression	50
AFM (Ass. Franç. c/ Myopathies)	50
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	40
Aide Domicile pour Tous	98
Alcool assistance Croix d'Or Bouguenais	100
AOPA (Association Onco Plein Air)	100
Prévention routière	100
Secours populaire – aide alimentaire	235
Secours populaire – aide aux vacances	150
Secours populaire – 40 ans	80
Secours catholique	96
A.D.A.R.	150
A.D.A.P.E.I. (foyer des machaons Bouaye)	400
A.A.F.P. (Association d'Aide Familiale Populaire) <i>subventions dans le cadre de conventions</i>	580
Association Trajet – gestion logement d'urgence	2000
Guinée 44	2000

SPORT	33 825
Amicale Laïque de Bouaye - badminton	833
Amicale Laïque de Bouaye - école du sport	1090
Amicale Laïque de Bouaye - éveil corporel	299
Amicale Laïque de Bouaye - gym artistique et sportive	1031
Amicale Laïque de Bouaye - pétanque	260
Amicale Laïque de Bouaye - tennis de table	975
Amicale Laïque de Bouaye - tir à l'arc	595
Amicale Laïque de Bouaye - yoga	424
Les Gars d'Herbauges	4279
Les Gars d'Herbauges - haut niveau - sous condition de maintien	1200
Football Club de Bouaye	6295
Association Détente Gymnique Boscéenne	1975
Judo Club Boscéen	2266
Tennis Club Boscéen	3947
Karaté Club de Bouaye	791
Patineurs d'Herbauges	2128
Handball Club du Lac	3849
Ass. Gymnastique Entretien Boscéenne	175
Billard Club de Bouaye	60
Pétanque de Bouaye	389
Vo Vietnam de Bouaye	565
OSB	400
<b>TOTAL</b>	<b>138 448</b>

Pour rappel, 5 critères sont retenus selon la demande de l'Office du Sport de Bouaye avec la pondération suivante :

- **Nombre de Boscéens** – pondération : coefficient 1.5
- **Nombre de jeunes Boscéens de moins de 18 ans** – pondération : coefficient 2
- **Affiliation** – pondération : coefficient 0,75
- **Nombre d'heures salariées divisé par le nombre de salariés** – pondération : coefficient 1 (compté pour tous les adhérents)
- **Nombre de sportifs engagés en compétition** – pondération : coefficient 2

Par ailleurs, lorsque la trésorerie associative, constatée au compte de résultat de l'année précédente, est largement excédentaire, la subvention peut être réduite après un échange avec les responsables de l'association.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- attribue les subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

<p><b>15) CLASSES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION GEREEES PAR L'OGEC PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – ALLOCATIONS SCOLAIRES 2018</b></p>
---

Rapporteur : Madame Chotard

Exposé :

Par délibération n°2016-4 du 28 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé les termes de la convention de financement des classes privées de l'école Notre Dame de la Trinité, sous contrat d'association gérées par l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC).

Conformément à cette convention, il y a lieu de fixer annuellement le montant des allocations scolaires.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 7 mars 2018,

- d'arrêter la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'année 2018, comme suit :

Forfait élémentaire :	368 € par élève et par an
Forfait maternelle :	1 238 € par élève et par an
Aide à la restauration :	0,64 € par élève et par repas
Aide à l'accueil périscolaire :	5 300 € pour l'année.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- arrête la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'année 2018, comme suit :

Forfait élémentaire :	368 € par élève et par an
Forfait maternelle :	1 238 € par élève et par an
Aide à la restauration :	0,64 € par élève et par repas
Aide à l'accueil périscolaire :	5 300 € pour l'année.

## **16) SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES COCCINELLES**

Rapporteur : Madame Chotard

Exposé :

L'association « Les Coccinelles » a sollicité le soutien financier de la commune pour la poursuite de ses projets, et en particulier l'organisation d'une découverte des animaux de la ferme et d'une intervention musicale en 2018.

Dans le cadre de sa politique en matière de petite enfance, la Ville de Bouaye souhaite apporter son soutien à ces projets portés par l'association.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Jeunesse, aînés et solidarités du 12 février 2018 ;

- d'attribuer à l'association « Les Coccinelles » une subvention exceptionnelle de 100 €, pour les projets portés par l'association en 2018.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- attribue à l'association « Les Coccinelles » une subvention exceptionnelle de 100 €, pour les projets portés par l'association en 2018.



## **17) SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA RONDE DES DOUDOUS**

Rapporteur : Madame Chotard

Exposé :

De création récente, l'association « La Ronde des Doudous de Bouaye » a sollicité le soutien financier de la commune pour la poursuite de ses projets d'équipement, et en particulier l'acquisition de tapis de motricité et de divers jeux éducatifs nécessaires pour favoriser l'éveil, la créativité et la motricité fine des enfants qu'elle accueille.

Dans le cadre de sa politique en matière de petite enfance, la Ville de Bouaye souhaite apporter son soutien à ces projets d'équipement portés par l'association.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Jeunesse, aînés et solidarités du 12 février 2018 ;

- d'attribuer à l'association « La Ronde des Doudous de Bouaye » une subvention exceptionnelle de 50 €, pour les projets d'équipement portés par l'association en 2018.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- attribue à l'association « La Ronde des Doudous de Bouaye » une subvention exceptionnelle de 50 €, pour les projets d'équipement portés par l'association en 2018.

## **18) SUBVENTION AU DON BOSCO CECIFOOT POUR L'ORGANISATION DE LA COUPE DE FRANCE DE CECIFOOT**

Rapporteur : Monsieur Atrousseau

Exposé :

La Coupe de France de Cécifoot se tiendra à Bouaye les 28 et 29 avril 2018. Cet évènement rassemblera les meilleures équipes françaises de Cécifoot, discipline destinée aux personnes non-voyantes et mal-voyantes.

Dans le cadre de sa politique sportive en faveur du handisport, la Ville de Bouaye souhaite apporter son soutien au Don Bosco Cécifoot, club nantais qui assure l'organisation de cet évènement.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Culture et Sport du 12 février 2018 ;

- d'attribuer au Don Bosco Cécifoot une subvention exceptionnelle de 1500 €, pour l'organisation de la Coupe de France de Cécifoot à Bouaye du 28 au 29 avril 2018.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- attribue au Don Bosco Cécifoot une subvention exceptionnelle de 1500 €, pour l'organisation de la Coupe de France de Cécifoot à Bouaye du 28 au 29 avril 2018.

## **19) SUBVENTION À CARAVANE COMPAGNIE POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES DANS LE CADRE DES 20 ANS DE LA TROUPE**

Rapporteur : Monsieur Berbett

Exposé :

L'association « Caravane Compagnie » projette de fêter les 20 ans de la troupe par l'organisation d'une série de 20 spectacles dans 20 lieux atypiques du Pays de Retz, avec en point d'orgue une arrivée le 17 juin 2018 à la Mévellière.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Bouaye souhaite apporter son soutien à ce projet porté par l'association.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Culture et Sport du 12 février 2018 ;

- d'attribuer à l'association Caravane Compagnie une subvention exceptionnelle de 1 000 €, pour la programmation de spectacles dans le cadre des 20 ans de la troupe.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- d'attribuer à l'association Caravane Compagnie une subvention exceptionnelle de 1 000 €, pour la programmation de spectacles dans le cadre des 20 ans de la troupe.

## **20) SUBVENTION AUX SENTIERS DU LIVRE POUR LA CREATION D'UN CLUB DE LECTURE A DESTINATION DES 10-12 ANS**

Rapporteur : Monsieur Berbett

Exposé :

L'association « Les Sentiers du Livre » projette de créer un club de lecture à destination de la tranche d'âge des 10-12 ans. La proposition porte sur l'organisation de 8 dates de lecture et de découverte d'ouvrages auprès de différentes classes de CM2 et de 6<sup>ème</sup>.

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur de la lecture publique, la Ville de Bouaye souhaite apporter son soutien à ce projet porté par l'association.

Il est proposé au Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Culture et Sport du 12 février 2018 ;

- d'attribuer aux Sentiers du Livre une subvention exceptionnelle de 750 €, pour la création d'un club de lecture à destination des 10-12 ans.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- attribue aux Sentiers du Livre une subvention exceptionnelle de 750 €, pour la création d'un club de lecture à destination des 10-12 ans.

## 21) PERSONNEL – CREATION DE POSTES SAISONNIERS - DEJAS

Rapporteur : Madame Chotard

Exposé :

Afin de permettre le bon fonctionnement des activités enfance / jeunesse, il est nécessaire de prévoir les besoins saisonniers pour la période **de mars 2018 à février 2019**.

Il s'agit d'anticiper le recrutement d'agents non permanents, dès lors que les effectifs dépassent la capacité d'accueil possible avec les adjoints d'animation titulaires.

Au vu de l'estimation des besoins **saisonniers** pour l'accueil de loisirs, il est proposé de créer les postes d'adjoints d'animation contractuels suivants :

- Pour le centre de loisirs maternel :

Périodes	Nombre estimé de journées	Nombre estimé de postes
Mercredis	0	0
Vacances de printemps 2018	15	2
Vacances d'été 2018 ALSH	38	2
Vacances de Toussaint 2018	15	2
Vacances de Noël 2018	/	/
Vacances de février 2019	15	2
<b>Total</b>	<b>83 Journées</b>	<b>8 Postes</b>

- Pour le centre de loisirs élémentaire :

Périodes	Nombre estimé de journées	Nombre estimé de postes
Mercredis	0	0
Vacances de printemps 2018	9	1
Vacances d'été 2018 ALSH + Camps	135.5	5
Vacances de Toussaint 2018	9	1
Vacances de Noël 2018	/	/
Vacances d'hiver 2019	15	2
<b>Total</b>	<b>168.5 Journées</b>	<b>9 Postes</b>

- Pour la maison des jeunes :

Périodes	Nombre estimé de journées	Nombre estimé de postes
Mercredis	0	0
Vacances de printemps 2018	18	2
Vacances d'été 2018 ALSH + Camps	138	6
Vacances de Toussaint 2018	20	2
Vacances de Noël 2018	0	0
Vacances d'hiver 2019	11	3
<b>Total</b>	<b>187 Journées</b>	<b>13 Postes</b>

<b>Total général</b>	<b>438.5 journées</b>	<b>30 Postes</b>
----------------------	-----------------------	------------------

Ces postes seront rémunérés sur la base des dispositions de la délibération du 1er décembre 2005, à savoir produit du forfait journalier (établi en fonction des missions) et du nombre de jours réellement travaillés.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 7 mars 2018,

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- de créer les postes saisonniers exposés ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018, chapitre 012.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- crée les postes saisonniers exposés ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018, chapitre 012.

<b>22) INFORMATION – COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

**de la délibération du 10 avril 2014 :**

*Néant*

**de la délibération du 10 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle :**

*Néant*

Jacques GARREAU

Julien LE COUTURIER

Nicole CHOTARD

Grégory SIRAUDEAU

Freddy HERVOCHON

Béatrice KERBOUL

Jacques CHATEAU

Gwénaëlle PENISSON

Camille AUTRUSSEAU

Philippe LEMAIRE

Nicole LE BLEVENEC

Bernadette BERTET

Régis BERBETT

Marie-Claire GOBIN

Audrey GUITTONNEAU

Jacques EPERVRIER

Yves SALLARD

Luc ELINEAU

Bénédicte PICHENOT

Martine OIZILLON

Laurent LOUVET

Erwan GOUIFFES

Jacqueline GAUDIN

Gwénaëlle THOMAS